

## FORMATION APS-ASD

# Acteur Prévention Secours du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile

### OBJECTIFS

Rendre tout intervenant à domicile capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé. Mais également d'agir face à une ou plusieurs victimes.

La formation APS-ASD répond aux obligations des articles L4121-1 (l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs) et L4121-2 (9 principes de prévention) du code du travail.



#### Public concerné

L'unité d'enseignement "Acteur Prévention Secours du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile" s'adresse à toute personne salariée travaillant dans le secteur de l'aide et du soins à domicile.



#### Nombre de participants

6 à 10 participants par session.



#### Prérequis

Aucun prérequis nécessaire



#### Evaluation

Chaque compétence sera évaluée de façon certificative. Après validation, la formation est sanctionnée par le certificat d'Acteur Prévention Secours - Aide et Soins à Domicile (et par équivalent le certificat SST ainsi que le certificat d'acteur PRAP). Ce certificat est soumis à une journée de Maintien et Actualisation des Compétences tous les 24 mois.



#### Durée

21 heures de formation sur 3 jours non consécutifs (2 jours + 1 jour)

### PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation se compose de 2 grandes parties permettant à chaque apprenant d'acquérir différentes compétences :

1. Etre capable d'être acteur de la prévention des risques liés à son métier.

- Situer son rôle d'acteur de prévention.
- Identifier une situation dangereuse.
- Repérer les situations à risques liées à l'activité physique
- Agir et réagir face à une situation dangereuse.
- Informer la personne aidée ou l'entourage des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple.

- Alerter la hiérarchie.
- Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes.

2. Etre capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement.

- Situer le cadre juridique de son intervention.
- Réaliser une protection adaptée.
- Examiner la victime.
- Alerter ou faire alerter.
- Secourir la victime.